



Rapport de la commission des finances concernant
Préavis Municipal No 17 – 4 / 13
Chavornay – budget de fonctionnement 2014

Chavornay, le 8 décembre 2013

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances composée de Mmes Frédérique Malherbe, Sandrine Viglino. MM. Edwin Egger, Bertil Maire, et présidée par M. Ali-Georges Maire, a siégé les 21 et 30 novembre. Mme Frédérique Malherbe était excusée lors de la séance du 30 novembre.

Lors de ces séances, elle a examiné le préavis susmentionné. Elle remercie pour la qualité de leurs informations, M. Christian Kunze, Syndic, ainsi que M. Jean-Pierre Blanchet, boursier.

Préambule :

Les membres de la Commission ont été surpris par la publication dans la presse du montant présumé du déficit ceci avant même que le Conseil ait eu l'occasion d'en débattre. La mise à disposition des préavis par le biais d'internet comporte cet inconvénient, il est difficile de s'en prémunir.

Considérations générales

Au vu de la situation, le budget 2014 est présenté cette année pour lui-même, l'analyse financière et la planification font l'objet d'un préavis séparé. Il est présenté au plus proche des connaissances à disposition en date du 22 octobre 2013.

La rencontre avec MM. Kunze et Blanchet a été conduite sur la base du catalogue de 34 questions qui leur avait été adressées par la commission.

Force est de constater que le budget 2014 se place dans une situation plus tendue que celle qui régnait les années précédentes. Lors du rapport sur le préavis pour le budget 2013 on signalait déjà les débordements de l'AJOVAL, et on s'inquiétait également de l'avenir de l'organisation scolaire et de l'éventuelle construction d'un nouvel établissement scolaire pour 55 millions. On se rassurait par contre du fait qu'il n'était pas envisagé une grande baisse des revenus fiscaux. Le déroulement des événements en 2013 avec l'éclatement de l'ASIBCO et ses conséquences, ainsi que la disparition momentanée, nous l'espérons, des entrées fiscales de notre principal contributeur au niveau des



personnes morales, démontrent bien qu'un budget est un outil de pilotage qu'il faut savoir adapter aux circonstances. En matière de constance, seule l'AJOVAL reste dans ses marques puisqu'une fois encore son budget prend l'ascenseur.

Dès lors, les événements ont amené la Municipalité à présenter un budget encore plus serré que par le passé.

Face à cette situation le budget qui nous est soumis pour 2014 présente un déficit présumé qui approche du million et, ainsi que nous avons pu le constater, les compensations apportées par le système de la péréquation cantonale sont un apport bienvenu.

Analyse des comptes

Ce chapitre est constitué des principales informations et remarques issues de notre questionnaire, 7 points ont été retenus pour être portés à notre rapport :

- *110.3193.1 – Promotion Economique*
Le budget 2013 était un peu trop élevé et l'étude de la route de contournement étant en veille, le budget 2014 a été revu à la baisse

- *210.4011 – Impôt s/bénéfice net PM*
Sicpa a annoncé qu'il n'y aurait quasi plus de versement d'impôts sur le bénéfice pour 2013 et pour 2014

- *Consommation d'électricité*
La Commission pense que la commune, en fonction de sa consommation globale, pourrait bénéficier de l'accès au marché public pour l'acquisition de son électricité. Elle suggère à la Municipalité d'aborder plusieurs fournisseurs d'énergie.

- *3640.3093 – Salle polyvalente du Verneret*
Les Ambassadeurs à CHF 1'000.- sont des jeunes travaillant pour EJED. Ils posent les tapis de protections lors de locations de la salle polyvalente (le coût est inférieur au coût du personnel de voirie et il y a une vocation sociale).

- *3650.3311 – Construction salles 2014*
La commission s'est posée la question du pourquoi il n'y avait pas de loyer payé par l'école en 2014. Réponse : les comptes de l'ASIBCO sont par années civile. Les loyers sur investissements et intérêts doivent être payés sur 30 ans. Or, il y a été décidé qu'il était plus simple que les loyers commencent le 1er janvier (2015) jusqu'au 31 décembre (2044).

- *460.4342 – Taxe épuration*
Si la nouvelle taxe est acceptée au cours de la séance il y aura correction de fr. 158'900.- par un complément de budget au prochain conseil.

- *710-3515.33 – Réseau AJOVAL*
Les hausses renouvelées et apparemment sans limite de cette association a incité la Commission des finances à intervenir par le biais d'une interpellation afin que la Municipalité soit invitée à étudier de plus près la situation.



Les autres postes du budget n'amènent pas de remarques particulières de la commission.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission des finances invite le Conseil communal de Chavornay à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Chavornay :

- ayant vu le préavis No 17– 4 /13,
- ayant ouï le rapport de la Commission des finances,
- et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

le budget de fonctionnement de la Commune de Chavornay, pour l'année 2014, est admis tel que présenté par la Municipalité, soit :

Dépenses	CHF	14'893'000.-
Recettes	<u>CHF.</u>	<u>14'684'000.-</u>
Déficit présumé	CHF	925'8000.-

LA COMMISSION DES FINANCES

Le Président :

Les Membres :

